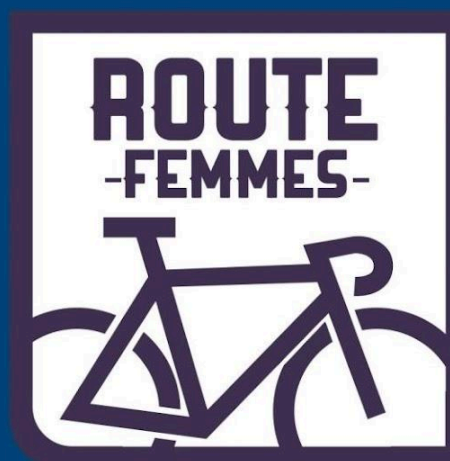


GUIDE DE ROUTE



02 mars 2025

GP Perles & CO

ALBI - CARLUS

Tarn - OCCITANIE



Officiels et réglementation	3
Lieux pratiques	11
Liste des engagées	
Carte et profil du parcours	14
Itinéraire-horaire	16
Contacts	17
Partenaires	18
Contacts FFC	19

COUPE DE FRANCE





Le mot du Maire d'Albi

Forte de sa tradition sportive, la ville d'Albi soutient son club cycliste, Albi Vélo Sport, affilié à la Fédération Française de Cyclisme, organisateur de la première manche de la Coupe de France féminine de Division Nationale 2 de la saison 2025 en partenariat avec la commune de Carlus.

L'attachement d'Albi au cyclisme est très fort. En témoignent les 13 étapes du Tour de France masculin, l'accueil récent du jeune Tour de France féminin, l'organisation du Championnat du monde UCI Gran Fondo en 2017 ainsi que les investissements qui permettent d'offrir aux pratiquants de cyclo-cross le seul parcours permanent homologué de France.

Notre bassin de vie albigeois est ravi d'accueillir les participantes de cette manche de Coupe de France et de promouvoir le cyclisme féminin, notamment avec sa jeune équipe locale Eurinvest by Albi Vélo Sport que de nombreux partenaires locaux accompagnent.

Je souhaite le plus grand succès à ce bel événement sportif !

Stéphanie GUIRAUD CHAUMEIL

Maire d'Albi

Présidente de la Communauté d'agglomération du Grand Albigeois



Mot du maire de Carlus

Notre commune de Carlus est honorée et heureuse d'accueillir la première manche de la Coupe de France féminine de Division Nationale 2 de la saison 2025.

Carlus confirme ainsi d'une part son attachement à la pratique sportive si nécessaire pour nos jeunes et moins jeunes, d'autre part son soutien à l'organisation, chaque début d'année, de la grande épreuve régionale d'ouverture de la saison cycliste orchestrée par le club Albi Vélo Sport.

En partenariat avec la Ville proche et amie d'Albi, notre bourg mobilise pour l'occasion ses équipes locales et ses bénévoles afin de garantir le meilleur déroulement de l'épreuve et de laisser ainsi le meilleur souvenir à toutes les participantes de leur venue dans nos belles collines albigeoises.

Bonne course, bon séjour !

Éric GUILLAUMIN

Maire de Carlus



Mot du Président du Conseil départemental

Bienvenue au peloton de la coupe de France féminine nationale 2 sur les routes du Tarn !

C'est une belle opportunité pour promouvoir le sport féminin, la pratique du vélo sur notre territoire et pour faire découvrir les nombreux atouts du Tarn.

Le Département est un partenaire incontournable du sport, pour les amateurs comme pour les professionnels, pour le loisir comme pour la compétition.

Mon ambition est de faire en sorte que chaque tarnais puisse pratiquer une activité physique régulière et adaptée en proximité de son domicile.

C'est pourquoi j'ai fait progresser le budget sport de notre Département de 57 % depuis 2017.

Merci aux organisateurs et bravo aux bénévoles : nous sommes à vos côtés pour faire vivre la ferveur du sport dans le Tarn ! »

Christophe RAMOND

Président du Conseil départemental du Tarn

ORGANISATEURS

Le Comité d'Organisation de GP Perles & CO Albi - Carlus (1^{ère} manche de Coupe de France Femmes) est constitué par les membres suivants :

Président	Bernard LARROQUE
Directeur de course	Stéphane POULHIÈS
Secrétaire	Gregory OSTROWSKY

OFFICIELS

CORPS ARBITRAL

Président du jury	Grégory MAURI
Commissaire 1	Nicolas SIGAL
Commissaire 2	Daniel BELLANTONIO
Juge à l'arrivée	Mauricette PASCAL
Commissaire moto 1	Cyrielle SERVAT
Commissaire moto 2	Bastien LAMUDE

ENGAGEMENTS

PROCÉDURE

Les engagements aux Coupes de France Femmes peuvent être effectués par les comités régionaux, les comités départementaux, les clubs et les groupes sportifs enregistrés auprès de la FFC et de l'UCI tels que les Équipes Féminines UCI à partir de J-30 du début de l'épreuve.

La clôture des engagements est fixée au :

Jeudi 27 février à 20h00

Les modifications de la liste des engagés (Titulaires, remplaçantes et encadrement) pourront donc intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve.

Aucun engagement ne sera accepté après cette date.

Les engagements sont à effectuer sur la plateforme FFC Cicle-web à partir du site internet de la Fédération.

RÉGLEMENTATION

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve GP Perles & CO ALBI – CARLUS est organisée par le club Albi Vélo Sport sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se disputera le samedi 02 mars 2025 à CARLUS (81990).

ARTICLE 2. TYPE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes Femmes Élites, Opens et U19.

Elle est inscrite au calendrier « National Femmes » de la Fédération Française de Cyclisme.

Cette épreuve est la 1^{ère} manche de la Coupe de France National Femmes 2025.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

- Équipes labellisées « National 2 Femmes »
- Sélections régionales (hors effectif N1/N2)
- Sélections départementales (hors effectif N1/N2)
- Individuelles de club (hors effectif N1/N2)

ARTICLE 4. PERMANENCE

- La permanence se tiendra le samedi 01 mars de 16h à 17h45, à la Salle de Fêtes de Carlus, 5090A - Puech de Carlus, CARLUS

ARTICLE 5. RADIO – TOUR

- Les informations courses sont émises sur la fréquence communiquée à la réunion des DS.

ARTICLE 6. ENCADREMENT ET DÉPANNAGE

- Le service d'assistance technique neutre est assuré par Alain BILÈS.
- Le service est assuré au moyen de 1 voiture et 1 moto neutre, avec chauffeurs et mécaniciens.
- L'encadrement sportif des équipes françaises devra être assuré par un directeur sportif titulaire au minimum d'un diplôme entraîneur Fédéral, Entraîneur Club Expert, d'un diplôme d'État (DEJEPS, DESJEPS, BEES2, BEESAC, Licence STAPS Entraînement Sportif) ou du professorat des sports (CTS).
- Pour les diplômes des équipes étrangères, cette disposition sera validée par le jury des arbitres (la mention « coach » ou « directeur sportif » étant suffisante).
- En absence de diplôme, la position de l'équipe concernée pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 9 du règlement de la Coupe de France.
-



- En accord avec le règlement de la Coupe de France Femmes, l'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs, sur la base du postulat suivant :
- Postulat initial : L'ordre des véhicules sera fixé sur la base du classement individuel de la Coupe de France, avec prise en compte de la première coureuse de chaque équipe.
- Dans le cas où la ou les coureuses concernées conservent leur place au sein de la file des Directeurs Sportifs.
- Les autres structures participantes* qui ne possèdent pas de coureuses classées dans le classement individuel feront partie du premier tirage au sort.
- *Si l'encadrement sportif de l'équipe ne répond pas aux conditions de diplômes décrites à l'article 6 et / ou si les équipes ne sont pas présentes à la réunion des Directeurs Sportifs, un second tirage au sort avec l'ensemble des équipes concernées sera réalisé.

ARTICLE 7. INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMÈTRES

- Dans le cas de litiges, seul l'organisateur et les arbitres de la FFC pourront prendre des décisions pour la bonne marche de l'épreuve. Les réclamations seront reçues par le collège des arbitres.

ARTICLE 8. MODALITÉS DE RAVITAILLEMENT

- Le ravitaillement s'effectuera suivant la réglementation FFC en vigueur des courses en ligne. Ce point pourra être

modifié à la convenance du jury des commissaires en accord avec l'organisation. Il est préconisé aux encadrements des équipes de réaliser le ravitaillement dans la zone de déchets (km).

ARTICLE 9. DÉLAI D'ARRIVÉE

- Toutes les compétitrices situées dans un délai dépassant 15 mn du peloton principal doivent s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 10. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis sur la base de photo-finish :

- ⇒ Classement Scratch
- ⇒ Classement par équipes de l'épreuve
- ⇒ Classement individuel U19

Classement annexes :

- ⇒ Classement de la montagne

Le classement général de la montagne s'obtient par addition des points attribués au sommet de la côte de Lomers KM 18,9, au sommet de la côte de Busque KM 42 et au sommet de la côte de Pétessieu KM 56,5, répertoriés selon la cotation suivante : 6 – 4 – 2 aux trois premières compétitrices classées au sommet.

En cas d'égalité de points entre les concurrentes au classement final de la montagne, celles-ci sont départagées selon leur place au classement de la course. Conformément à l'article 6 de la Coupe de France 2025, ce classement annexe apportera 10 points supplémentaires au classement général par équipes des structures labellisées.



⇒ Classement des sprints

Le classement général des sprints s'obtient par addition des points attribués au passage des KM 13, KM 24 et KM 83,9, répertoriés selon la cotation suivante : 6 – 4 – 2 aux trois premières compétitrices classées sur la ligne de passage. En cas d'égalité de points entre les concurrentes au classement final de la montagne, celles-ci sont départagées selon leur place au classement de la course.

ARTICLE 11. PRIX DE L'ÉPREUVE

Les prix suivants sont attribués :

Classement individuel

Total : 1525 € aux 20 premières

Classement de la montagne – prix spécial

1^{ère} /2^{ème} /3^{ème}

Classement sprints – prix spécial

1^{ère} /2^{ème} /3^{ème}

ARTICLE 12. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu à la Salle de la mairie, CARLUS

Article 13. PROTOCOLE

Ceux-ci sont obligatoires pour les récipiendaires, elles devront se présenter en tenue dans un délai ne devant excéder 10 minutes après l'arrivée :

- . Les 3 premières de l'épreuve
- . La première U19
- . Les 3 premières du classement annexe "Meilleur Grimpeur"

- . Les 3 premières du classement annexe "Meilleur Sprint"
- . La première équipe

ARTICLE 14. SÉCURITÉ

L'épreuve se déroulera sous le régime de la circulation « d'usage exclusif temporaire de la chaussée » validée par la Préfecture du Tarn. Tous les véhicules dans la bulle de la course ont pour obligation de rouler avec les feux de croisement allumés.

ARTICLE 15. INFORMATIQUE

La prestation de chronométrage, photo-finish et classements sera réalisée par la société

ARTICLE 16. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les zones de déchets seront mises en place au KM sur une longueur de 100m et l'autre, au passage de Carlus KM 74,2 et KM 83,4. Obligation de la respecter pour se débarrasser des papiers et autres objets dans cette zone, sous risque de pénalités.

ARTICLE 17. PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.



PERMANENCE / RETRAIT DOSSARDS

Date / Horaire	Samedi 01 mars 2025 De 16h à 17h45
----------------	---------------------------------------

Lieu	Salle de Fêtes de Carlus, 5090A Puech de Carlus, CARLUS
------	---

REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Date / Horaire	Samedi 01 mars 2025 18h
----------------	----------------------------

Lieu	Salle de Fêtes de Carlus, 5090A Puech de Carlus, CARLUS
------	---

SIGNATURE

Horaire	8h
---------	----

Lieu	Podium protocolaire
------	---------------------

LOCAL ANTI-DOPAGE

Lieu	Salle des Associations, CARLUS
------	-----------------------------------

HOPITAL (CHU)

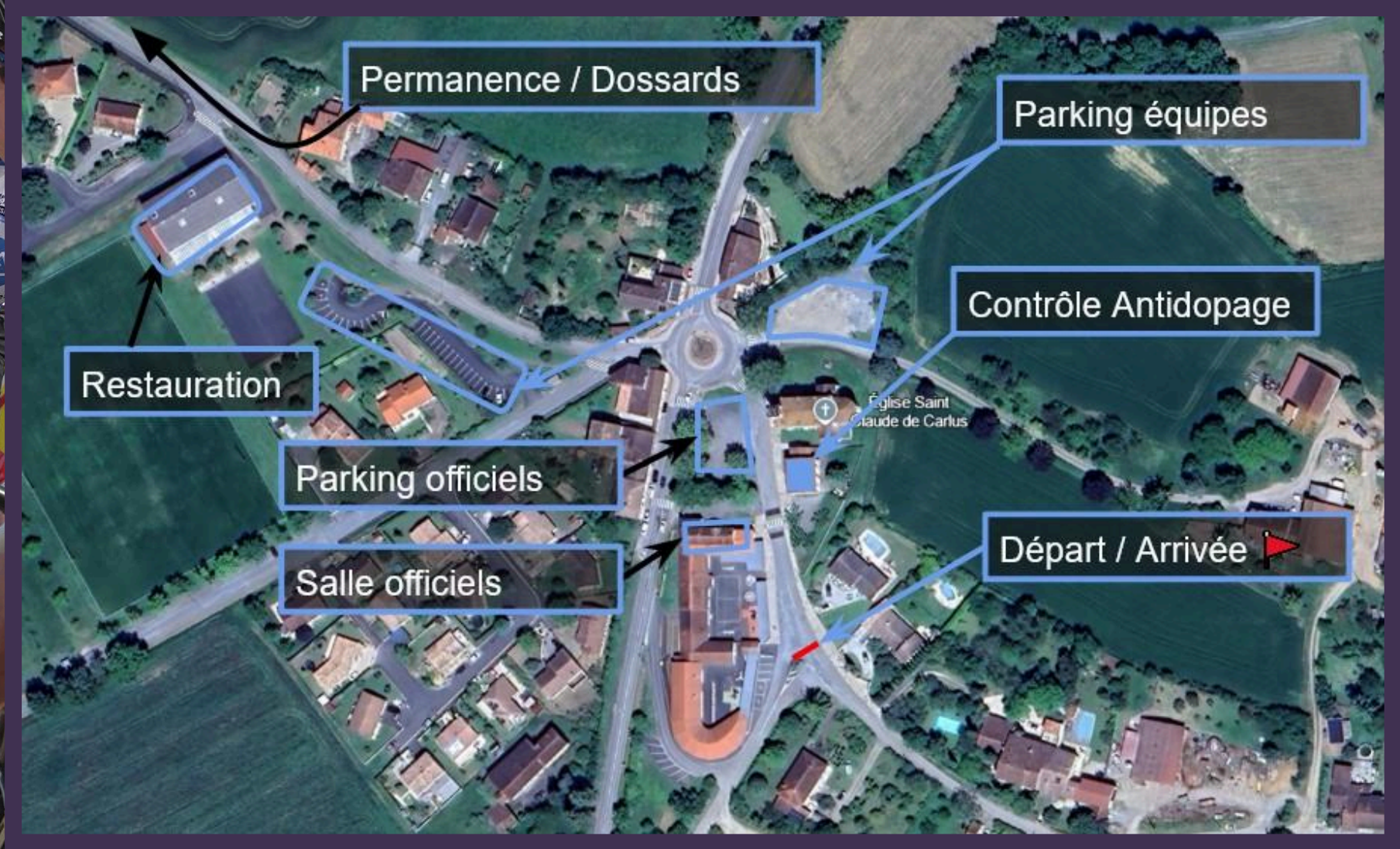
Centre Hospitalier d'Albi
22 bd Général Sibille, 81000 ALBI
Tél : 05 63 47 47 47

HÉBERGEMENTS

OFFICE DE TOURISME
42 rue Mariès, 81000 ALBI
Tél : 05 63 36 36 00

HÔTELS À PROXIMITÉ

NOM	COORDONNÉES
Hôtel Ibis Budget Albi Centre	16 avenue Gambetta 81000 ALBI 05 63 43 03 03
Hôtel Budget Albi Terssac	Zone ALBIPÔLE 30 chemin de Jean Thomas 81150 TERSSAC 05 63 38 20 74
B&B Hôtel Albi	Rue de Bourdès, 81000 ALBI 0892 233 652
Hôtel Campanile Albi Centre	4 avenue De Lattre de Tassigny 81000 ALBI 05 63 47 18 08
Hôtel Ibis Style Le Theatro	48 place Jean Jaurès 81000 ALBI 05 63 47 66 66



LISTE DES ÉQUIPES ENGAGÉES

NATIONAL 2
ROUTE FEMMES 
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME



ABUS - SPRIITEUR CLUB FÉMININ



CSM PUTEAUX CYCLISME



DES ROUES EN ELLES



EURINVEST BY ALBI VELO SPORT



HEXAGONE



TEAM AVESNOIS FÉMININ



MARMANDE WOMEN DÉVELOPPEMENT



OCCITANE CYCLISME FORMATION FÉMININ



TEAM ARDENNES CYCLISME



TEAM FÉMININ HAUTS-DE-FRANCE



TEAM OZARM STAMINA L'ISLE SUR LA SORGUE



TEAM PRAZ SUR ARLY HAUTE-SAVOIE



TEAM GRAND SUD CYCLISME FÉMININ



TEAM VERN 35 FÉMININ

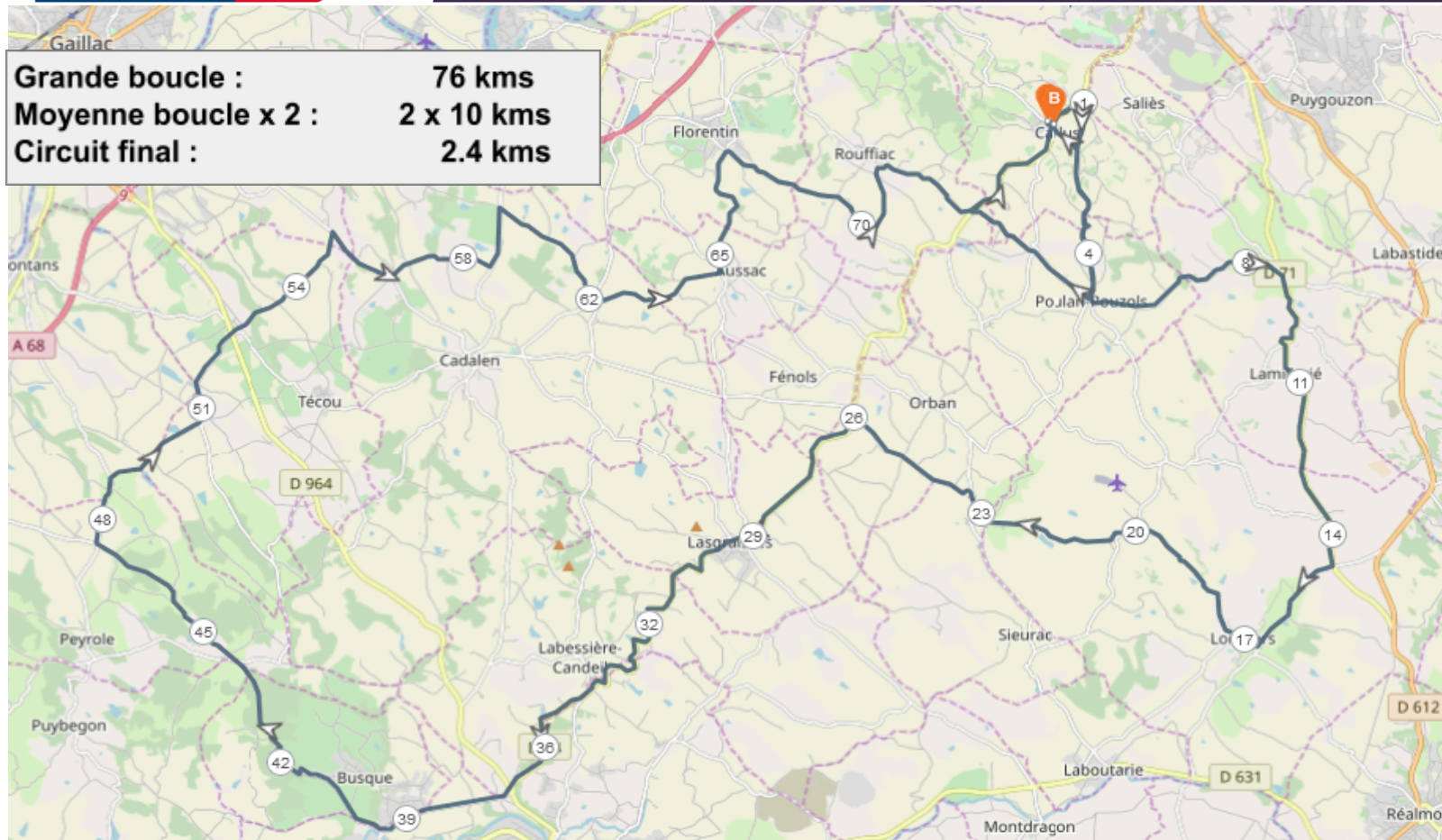


VCESQY TEAM VOUSSERT



VENDÉE PIVETEAU BOIS

L'organisateur est libre d'inviter toutes équipes féminines françaises ou étrangères, dont la participation est fonction du genre de l'épreuve.



CONTACTS ORGANISATION

Adresse et coordonnées :

Siège Albi Vélo Sport
5 rue de Metz 81000 ALBI
Mail : albivelosport81@gmail.com

PRÉSIDENT ORGANISATION

LARROQUE Bernard
Tél : 06 49 22 54 25

DIRECTEUR DE COURSE

POULHIÈS Stéphane
Tél : 06 13 98 39 84

SECRÉTAIRE

OSTROWSKY Grégory
Tél : 06 73 77 13 76

CORRESPONDANT DES ÉQUIPES

CALMEJANE Pascal
Tél : 07 81 46 29 90

Site internet : <https://albivelosport.com>

FaceBook : Albi Velo Sport – AVS

Instagram : [albi_velo_sport](https://www.instagram.com/albi_velo_sport)

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES OFFICIELS





RESPONSABLE CYCLISME SUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>

COORDINATRICE ADMINISTRATIVE CYCLISME SUR ROUTE

Johanna PITAVY

j.pitavy@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.55 / +33 (0)6.80.58.69.48

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>